

ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement concernant le plan pluriannuel d'intervention de restauration et d'entretien de la végétation des rivières du bassin versant de Thau et de l'étang d'Ingril, programme 2022-2027, sur le territoire de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée

28 mars 2022 – 29 avril 2022

Siège de l'enquête publique :

Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée

ZI du Causse, 22 avenue du 3^{ème} Millénaire

34630 Saint-Thibéry

Commissaire enquêteur :

Georges RIVIECCIO

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- 1. RAPPEL**
- 2. OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**
- 3. CONSULTATION DU DOSSIER**
- 4. DÉPÔT DES OBSERVATIONS**
- 5. RÉCEPTION DU PUBLIC**
- 6. TRAITEMENT DES OBSERVATIONS**
- 7. CONSULTATION DU RAPPORT ET DE L'AVIS**

1. RAPPEL

BUT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique est une **procédure démocratique de consultation des citoyens** qui précède la réalisation de projets d'aménagement, de travaux, d'équipements, d'ouvrages, ou de documents d'urbanismes voulus par des personnes publiques ou privées.

Elle a pour but d'**informer la population** concernée, de **recueillir ses appréciations, ses suggestions et contre propositions**, et de permettre à l'autorité compétente de disposer du maximum d'éléments nécessaires à son information avant sa prise de décision.

MISSION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Collaborateur occasionnel du service public, **le commissaire enquêteur est une personne indépendante** et compétente chargée d'une mission de service public visant à éclairer une autorité dans sa prise de décision.

Il joue un rôle fondamental dans l'application du principe de transparence et de participation du citoyen dans la réalisation des projets. Il s'assure de la légalité du projet et recueille les observations du public.

A l'issue de l'enquête publique qu'il conduit dans la plus grande objectivité, il rend un rapport et des conclusions et avis motivés sur le projet pour **permettre à l'autorité de prendre sa décision en tenant compte des observations des citoyens.**

Il est le garant de la démocratie participative.

Place de l'enquête publique dans les trois temps de la procédure d'approbation ou de rejet du programme

Lancement du programme de gestion 2022 - 2027

2019

1
Élaboration et
Prospections sur le terrain

Arrêt du programme et dossier

2022

2
Instruction
administrative

Décision des autorités

2022

3
Approbation / rejet
Contrôle légalité



Définition du programme
Entre le Syndicat Mixte du Bassin de Thau et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

↳ **Programme Pluriannuel d'Intervention de restauration et d'entretien de la végétation**

Enquête publique
Commissaire enquêteur
28 mars – 29 avril 2022

↳ **Avis**

Décision
Préfet de l'Hérault

2. OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Permettre au **Préfet de l'Hérault** de se prononcer sur la délivrance ou non, pour une durée de cinq ans (2022 – 2027), d'une **Déclaration d'Intérêt Général** demandée par le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, pour permettre à ce dernier, de **mettre en œuvre le Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation des rivières du bassin versant de l'étang de Thau et de l'étang d'Ingril**, en accédant aux propriétés privées riveraines des cours d'eau, et en légitimant son intervention sur des propriétés privées avec des fonds publics conformément aux articles L 211-7 et R 214-88 à 104 du code de l'environnement.

ACTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Vérifier :

- Le respect de la procédure,
- La compatibilité du projet avec ;
 - les documents d'orientations,
 - l'environnement,
 - les contraintes résultant des risques,
- L'intérêt de l'opération projetée pour la collectivité,
- L'atteinte à la propriété privée,
- Le coût financier en rapport avec l'intérêt présenté,
- Les avantages et les inconvénients d'ordre social, économique,
- Les effets sur la santé et la sécurité publique,
- **La prise en compte par le maître d'ouvrage des observations du public.**

3. CONSULTATION DU DOSSIER

SUPPORT PAPIER

1. Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ZI du Causse, 22
avenue du 3^{ème} Millènaire 34630 **Saint-Thibéry**,

2. Mairie

- **Agde**
- **Montagnac**
- **Pinet**
- **Pomérols**

SITE INTERNET

- **Dédié « Démocratie active »**

- <https://www.democratie-active.fr/dig-ppi-du-bv-de-thau-cahm-web/>

- **Préfecture Hérault**

- www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2

- **Communauté agglomération Hérault Méditerranée**

- <https://www.agglo-heraultmediterranee.net/>

4. DÉPÔT DES OBSERVATIONS

Du 28 mars au 29 avril 2022

Registres d'enquête publique :

1. Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée

2. En mairie de :

- **Agde,**
- **Montagnac,**
- **Pinet,**
- **Pomérols,**

Registre dématérialisé sur le site internet dédié « Démocratie active » :

➤ <https://www.democratie-active.fr/dig-ppi-du-bv-de-thau-cahm-web/>

Par courrier adressé au commissaire enquêteur :

Monsieur Georges RIVIECCIO
«Enquête publique DIG Bassin de Thau »
Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée
ZI du Causse, 22 avenue du 3^{ème} Millénaire
34630 Saint-Thibéry

5. RÉCEPTION DU PUBLIC

En mairie de :

Montagnac	lundi 28 mars 2022	de 14h30 à 17h30
Pinet	vendredi 8 avril 2022	de 14h00 à 17h00
Pomérols	jeudi 21 avril 2022	de 09h00 à 14h00
Agde	vendredi 29 avril 2022	de 14h30 à 17h30

Sur rendez-vous au 04 11 79 02 17

6. TRAITEMENT DES OBSERVATIONS

**OBSERVATIONS
DU PUBLIC**
Fin d'enquête
29 avril 2022

SYNTHÈSE

8 jours

**PROCÈS-VERBAL
DE SYNTHÈSE
Du C.E.**

15 jours

**RAPPORT
AVIS**

31 mai 2022

**ANALYSE
SYNTHESE**

7 jours

**MÉMOIRE EN
RÉPONSE
de la CAHM**

7. CONSULTATION RAPPORT ET AVIS

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- À la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée,
- À la Direction Départementale des territoires et de la Mer,
- Sur le site internet :
 - des services de l'État dans l'Hérault,
<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
 - site dédié de « Démocratie active »,
<https://www.democratie-active.fr/dig-ppi-du-bv-de-thau-cahm-web/>



15 juin 2022 - 30 avril 2023

MERCI DE VOTRE ATTENTION